

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TOULOUSE EUROSUDOUEST du 14 mars au 30 avril 2019

Description de l'opération soumise à enquête

Toulouse EuroSudOuest est un grand projet d'aménagement urbain et d'amélioration des mobilités autour de la gare de Toulouse-Matabiau, qui vise à former, sur un périmètre de 135 hectares, une centralité majeure d'intérêt métropolitain, régional et européen.

Il répond à deux ambitions complémentaires :

- transformer la gare en un pôle d'échanges multimodal afin de connecter le cœur de la métropole à tous les modes de transport,
- étendre le centre-ville au-delà du canal du Midi afin d'intégrer dans le cœur de ville les quartiers voisins de la gare, lesquels bénéficieront de l'amélioration des liaisons inter-quartiers ainsi que de la création de nouveaux logements, services, espaces verts, commerces et bureaux.

Compte tenu de leur ampleur, les travaux envisagés se dérouleront sur près de 15 ans en trois phases principales :

- 1^{re} phase (2019-2022) : réalisation des premiers travaux d'infrastructures - partie sud de la rue Raynal, avenue de Lyon, rue Saint-Laurent, parvis Lyon, places jardinées - et les premiers développements immobiliers - Tour Occitanie, Sernam -
- 2^e phase (2022-2030) : création de la partie nord de la rue Raynal, mise en service du pôle d'échanges multimodal, aménagement du secteur Raisin et premiers aménagements des secteurs Périole et Canal,
- 3^e phase (après 2030) : finalisation de l'aménagement des secteurs Périole et Canal.

Une évaluation environnementale a été menée sur la totalité des 135 hectares du projet et sur l'ensemble de ses composantes afin de disposer d'une approche globale de ses effets sur l'environnement.

Ce sont, néanmoins, les opérations réalisées sur la période 2019-2022 qui sont soumises à la présente enquête publique.

Autorités responsables du projet

La réalisation de Toulouse EuroSudOuest implique un large partenariat public et privé :

- Toulouse Métropole et Europolia pour les développements urbains et les différents espaces publics (voiries, espaces verts, parvis...),
- La Ville de Toulouse, pour les équipements de superstructure (groupe scolaire, crèche, gymnase...),
- Tisséo Collectivités pour la desserte en transports urbains,
- SNCF Gares et Connexions pour le pôle d'échanges multimodal,
- SNCF Mobilités pour les activités de transport,
- SNCF Immobilier pour la gestion des fonciers et bâtis du groupe public ferroviaire,
- SNCF Réseau pour les aménagements ferroviaires,
- La compagnie de Phalsbourg pour l'opération immobilière dénommée « Tour Occitanie »,
- La Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne pour les aménagements de la gare routière.

La conduite opérationnelle de Toulouse EuroSudOuest a été confiée à Europolia, société publique locale d'aménagement de Toulouse Métropole, sise Immeuble Toulouse 2000, B.P. 60822, 2, esplanade Compans-Caffarelli 31008 Toulouse Cedex 6 - Tél. : 05 31 48 82 20, www.europolia.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend 5 objets :

1. la déclaration d'utilité publique, sur un périmètre de près de 9 hectares, des travaux nécessaires à la réalisation des opérations urbaines structurantes de Toulouse EuroSudOuest, à savoir :
 - la création de la partie sud de la rue Raynal,
 - la restructuration de l'avenue de Lyon,
 - l'élargissement de la rue Saint-Laurent,
 - l'aménagement du parvis Lyon,
 - l'aménagement de quatre places jardinées : « Chabanon », « Maison éclusière », « Magasins généraux » et « Cheminots »,
 - la réalisation de l'opération immobilière Sernam prévoyant principalement un ensemble tertiaire sur l'emprise de la halle Sernam ainsi qu'un hôtel, des logements et des commerces de proximité de part et d'autre de l'avenue de Lyon ;
2. la mise en compatibilité, sur le même périmètre que la déclaration d'utilité

publique, du plan local d'urbanisme de Toulouse métropole, commune de Toulouse, et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat, en cours d'approbation ;

3. la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
4. le permis de construire de la Tour Occitanie, immeuble de grande hauteur ;
5. le classement et le déclassement des voiries dans le domaine public des collectivités concernées.

Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités intéressées et de leurs groupements

La formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable, les collectivités intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis délibéré sur le dossier d'enquête incluant l'évaluation environnementale réalisée, d'une part, sur les travaux projetés sur l'ensemble des 135 hectares constituant le territoire du projet et, d'autre part, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat en cours d'approbation.

L'avis de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées ou l'information relative à l'absence d'observations émises par ces dernières sont insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetetoulouseeurosudouest

Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 48 jours entiers du 14 mars au 30 avril 2019 inclus.

Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans la commune de Toulouse.

Toulouse Métropole, 6 rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse cedex, est désigné siège de l'enquête.

Composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse

Présidente : Sabine NASCINGUERRA,

Membres de la commission : Bernard POULIGNY et René JEANNE

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

- Dans les administrations suivantes

Le dossier d'enquête unique restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les administrations suivantes :

- au siège de Toulouse Métropole, 6, rue René-Leduc à Toulouse,
- à la mairie de quartier de Bonnefoy/Espace Bonnefoy, 4, rue du Faubourg-Bonnefoy à Toulouse.

Le dossier d'enquête unique restera également déposé à l'espace détente du bâtiment voyageurs de la gare Toulouse-Matabiau pendant les permanences de la commission d'enquête.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public au siège de Toulouse Métropole depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

- Sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetetoulouseeurosudouest

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité, 1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

- Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres ouverts aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de Toulouse Métropole et de la mairie de quartier de Bonnefoy.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre déposé, pendant les permanences de la commission d'enquête, à l'espace détente du bâtiment voyageurs de la gare Toulouse-Matabiau.

- Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetetoulouseeurosudouest

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période à la présidente de la commission d'enquête :

- **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Toulouse Métropole, 6 rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse cedex, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Toulouse Eurosudouest - À l'attention de la présidente de la commission d'enquête »
- **soit par courrier électronique** en se rendant sur le site internet suivant : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetetoulouseeurosudouest
- Rencontrer la commission d'enquête en trois lieux différents

Le public est invité à rencontrer les membres de la commission d'enquête lors de ses 9 permanences :

Au siège de Toulouse Métropole :
Lundi 18 mars 2019 de 11 h 00 à 14 h 00, mardi 9 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00, mardi 30 avril 2019 de 11 h 00 à 14 h 00

À la mairie de quartier de Bonnefoy/Espace Bonnefoy :
Mercredi 27 mars 2019 de 9 h 00 à 12 h 00, mardi 23 avril 2019 de 13 h 30 à 16 h 30

À l'espace détente du bâtiment voyageurs de la gare Toulouse Matabiau :
Vendredi 5 avril 2019 de 16 h 00 à 19 h 00, samedi 13 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 17 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi 26 avril 2019 de 16 h 00 à 19 h 00

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires ; ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à l'indemnité.

Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège de Toulouse Métropole et à la mairie de quartier de Bonnefoy à Toulouse où le public pourra en prendre connaissance. Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne (adresse précitée).

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetetoulouseeurosudouest

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêté, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation des opérations urbaines structurantes de Toulouse EuroSudOuest et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole opposable,
- la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Le maire de Toulouse se prononcera, par arrêté, sur le permis de construire de la Tour Occitanie.

Enfin, le conseil de Toulouse Métropole se prononcera, par délibération, sur le classement et le déclassement des voiries.

Toulouse, le 21 décembre 2018,
Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,
Jean-François COLMBET.